



**Mouvement  
Européen**  
Ardennes

# La Lettre

européenne des Ardennes

N° 2 - Mars-Avril 2018

## N'hésitez pas

Le Mouvement européen est une association fort ancienne, créée en 1949 pour faire de l'Europe un territoire de paix, de solidarité, de développement équitable dans la diversité. Elle compte aujourd'hui 34 mouvements nationaux.

La section ardennaise du Mouvement européen-France est jeune mais active, considérant qu'en ces temps de désinformation et d'eurosepticisme, il convient de prendre la parole et d'expliquer pourquoi l'Union européenne est aujourd'hui une immense chance et comment on peut encore l'améliorer.

L'Europe en Ardennes. Réunions d'informations, conférences, formations, expositions, Cafés Europe sont ainsi organisées dans les Ardennes.

Le premier numéro de *La Lettre européenne des Ardennes* daté de janvier a été bien accueilli. Ce qui encourage notre association à poursuivre sa publication tous les deux mois. De façon à révéler le quotidien de l'Union européenne dans les Ardennes.

Dans le n°1 de janvier, nous avons abordé les signes de qualité européens des produits alimentaires, le programme Erasmus +, la Charte des Droits fondamentaux.

Dans ce n°2, nous poursuivons avec notamment un dossier sur les "Fonds Européens Structurels et

### Dans ce numéro

- \* p.2 - Logos bio : l'eurofeuille
- \* p.2 - La devise de l'Union européenne
- \* p.3 - Le Youthpass
- \* p.4 - Les fonds européens (FEDER, FEADER, etc.)
- \* p.5 - Des résultats visibles en Ardennes

d'Investissement" dont les Ardennes pourraient profiter encore plus largement.

Dans le n°3 de mai, nous aborderons entre autres le marquage CE et les pouvoirs importants du Parlement européen.

N'hésitez pas. N'hésitez pas à nous contacter, à nous écrire, à faire connaître *La Lettre* autour de vous. N'hésitez pas à nous suggérer des thèmes que vous aimeriez y voir traités.

N'hésitez pas à venir débattre, par exemple au prochain Café Europe du 19 mars (voir ci-dessous). Son thème est essentiel.

Les Ardennais, étudiants, apprentis, jeunes professionnels, jeunes agriculteurs ne profitent pas assez des nombreuses opportunités à leur disposition.

L'Europe c'est nous, nous aussi les Ardennais.

### Prochain Café Europe

Lundi 19 mars à 19h00

Thème : Les jeunes et l'Europe  
Perspectives et opportunités  
(mobilité, Erasmus+, emploi, engagements)

Avec Raphaël Pérez (Europe Direct Reims) et Virginija Balciunaite (Lituanie)

(au Garden Ice Café, 7 place Ducale, Charleville - entrée gratuite - consommation café)



## Notre vie de tous les jours au sein de l'Union Européenne

### Les logos bio sur les produits transformés

Sur les emballages de produits transformés issus de l'agriculture biologique, on remarque souvent deux logos différents. Apportent-ils des garanties différentes ou pas, et lesquelles ?



**Le premier de ces deux logos, dit logo AB, est propre à la France.**

Il est apparu en 1985, après la loi d'orientation de l'agriculture biologique de 1980, pour permettre au consommateur de reconnaître ce qui est issu d'une « agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse ». Il est aujourd'hui facultatif, utilisé en particulier pour des productions non encore couvertes par la réglementation européenne (les escargots, l'autruche, etc.).

**Le second, dit eurofeuille, est européen.**

Il est apparu en 2009, après un premier règlement de 1991, puis un autre de 2007. Le logo eurofeuille européen est obligatoirement apposé sur les produits transformés issus de l'agriculture biologique.

Les États membres de l'Union européenne se sont assez rapidement entendus sur les règles de base de l'agriculture biologique : interdiction d'utiliser les engrais chimiques et pesticides ou herbicides de synthèse. Mais les discussions ont été laborieuses sur les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Au résultat, si l'utilisation d'OGM est strictement interdite en agriculture biologique, un taux de 0,9 % d'OGM dans le produit transformé a été admis, au

motif que cette présence de traces d'OGM peut être « fortuite et techniquement inévitable » dans certaines circonstances (par exemple contamination par des parcelles agricoles avoisinantes) (1).

**Les garanties explicites de l'eurofeuille.**

Les garanties apportées par le label eurofeuille européen sont les suivantes :

- le produit transformé contient au moins 95 % de produits agricoles bio, à condition que les 5 % restants ne soient pas disponibles en bio ;

- les produits végétaux et animaux utilisés pour élaborer le produit transformé répondent au cahier des charges européen bio, notamment : semences et plants bio non issus d'OGM ; pas d'utilisation d'engrais, pesticides, herbicides chimiques ; animaux en élevage bio, nourris avec aliments bio sans OGM, taille des élevages limitées, etc.

- jusqu'à 0,9% d'OGM sont admis dans la composition du produit transformé.

L'eurofeuille indique en outre le code de l'organisme certificateur qui a contrôlé le produit : sur la première ligne figurant en dessous de la feuille, on peut lire un code commençant par FR-BIO suivi de deux chiffres. Sur le site de l'Agence Bio (lire en encadré page 3), on peut trouver les noms des 9 organismes certificateurs français correspondant à ces codes (par exemple FR-BIO-01 = Ecocert France).

(Suite page 3)

1 - Sur certains produits issus de l'agriculture biologique, on remarque parfois d'autres logos que l'eurofeuille européen. Il s'agit de marques de filières françaises qui, selon leurs cahiers des charges spécifiques, visent à apporter des garanties supplémentaires, en particulier en matière de pratiques agricoles. On peut citer par exemple la marque Biocoherence, qui met à disposition sur son site internet ([www.biocoherence.fr](http://www.biocoherence.fr)) un cahier des charges comparatif entre ses propres exigences et celles de l'Union européenne ([http://www.biocoherence.fr/images/media/Documents/tableau\\_comparatif.pdf](http://www.biocoherence.fr/images/media/Documents/tableau_comparatif.pdf)).

#### Quizz-Europe



#### La devise de l'Union européenne

Le drapeau européen est bien connu de tous, mais les autres symboles de l'Union européenne le sont moins. Parmi les quatre devises ci-dessous, laquelle est la devise de l'UE ?

« Un pour tous, tous pour un » - « Unie dans la diversité » -  
« Impossible n'est pas européen » - « La solidarité pour la paix »

Réponse page 6

## Notre vie de tous les jours au sein de l'Union Européenne

(Suite de la page 2)

L'eurofeuille apporte enfin des informations sur la provenance de la matière première agricole : sur la deuxième ligne figurant en dessous de la feuille, on peut lire la mention AGRICULTURE suivie du nom du pays producteur (quand 98% des ingrédients en sont originaires), ou de la mention UE (si tous les ingrédients sont produits dans l'Union européenne), ou encore la mention NON-UE (s'ils proviennent de pays hors de l'Union). Une mention UE-NON UE, comme indiqué sous le logo reproduit page 2, signifie que les ingrédients proviennent en partie de l'Union et en partie de pays extérieurs.

### Exemples pris au hasard dans des commerces du département des Ardennes :

- une polenta La Vie Claire portant sous l'eurofeuille les mentions "Certifié par FR-BIO 01" et "Agriculture Italie" ; elle est contrôlée par Ecocert, et elle est faite de maïs italien. C'est clair.

- une sauce tomate au basilic Léa Nature portant sous l'eurofeuille les mentions "certifié par FR-BIO-01" et "Agriculture UE-NON UE" ; elle est contrôlée par Ecocert, et elle est composée de produits venant de l'UE et d'ailleurs. Mais attention ! Sur l'autre côté du pot figurent le logo français AB et un joli cœur bleu-blanc-rouge avec la mention "fabriqué en France", pouvant laisser croire à un produit 100% français, ce qui est faux.

Ouvrons les yeux pour connaître, grâce à l'eurofeuille, la provenance de nos achats bio...



### Pour les plus curieux

\* Le règlement européen qui établit le cadre juridique de la production, la distribution, le contrôle et l'étiquetage des produits issus de l'agriculture biologique et commercialisés dans l'Union est le Règlement n° 834/2007 (ayant abrogé celui de 1991).

Deux autres règlements complémentaires (n° 889/2008 et n°1235/2008) précisent notamment les règles d'étiquetage et d'importation des produits bio en provenance de pays extérieurs à l'Union.

\* L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio) est un groupement d'intérêt public, créé en 2001, qui réunit en une plateforme nationale professionnels et pouvoirs publics. Une de ses missions est d'informer le public, notamment à partir de son site internet : <http://www.agencebio.org/lagence-bio>

On y trouve entre autres des informations sur les logos à apposer sur les produits bio, et la liste des organismes certificateurs agréés pour le contrôle des produits bio (<http://urlz.fr/4Qaj>) (lien réduit), ce qui permet de décrypter l'étiquetage qui figure sur les emballages.



### Courrier des lecteurs

**Youthpass.** Une lectrice lituanienne (mais oui !), bénévole européenne actuellement au Conseil départemental des Ardennes (elle travaille sur les programmes européens INTERREG), nous a écrit à propos de l'article sur Erasmus + paru dans le numéro 1 de La Lettre.

Elle signale qu'en plus de l'Europass, il existe un outil de valorisation des séjours à l'étranger qui s'appelle Youthpass. Il permet de valoriser spécifiquement

les apprentissages "non formels", c'est-à-dire ce qui a été acquis en plus des compétences formelles (études, apprentissage technique).

Il valorise par exemple la capacité à travailler en équipe, à suivre un budget, un itinéraire, à respecter un calendrier, à communiquer, etc. Autant d'atouts porteurs pour l'avenir du jeune.

Une brochure bien faite pour en savoir plus :

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/uploads/images/documents/Youthpass%20en%20dix%20le%CC%A7ons%20oct%202011.pdf>

Merci Virginija pour cette précieuse information.



Mouvement  
Européen  
Ardennes

Pour recevoir *La Lettre* ou pour toute autre information, contacter :

Wandrille Minart  
(président)

[mef08ardennes@gmail.com](mailto:mef08ardennes@gmail.com)

## En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

# Les fonds européens

Pour atténuer les disparités initiales, économiques, sociales, territoriales, entre les États membres et les régions de l'Union européenne, des systèmes d'entraide, sous forme d'enveloppes financières dédiées, ont été mis en place. Les "Fonds Européens Structurels et d'Investissement" (les FESI) font partie de ces moyens de soutien au développement et à la coopération au sein de l'Union (1). L'élargissement de l'Union par étapes, la prise de conscience environnementale et les effets de la crise économique ont conduit à l'adaptation progressive de ces fonds.

La stratégie qui sous-tend les FESI pour chaque période de 6 ans (actuellement la "Stratégie Europe 2020") est définie par les États membres de l'Union. En pratique, la Commission européenne fait des propositions. Elles sont discutées, amendées puis adoptées, de même que le budget correspondant, par les Conseils des ministres de l'Union et par le Parlement européen, selon une co-décision (2).

En application de cette stratégie, des accords de partenariat sont ensuite signés entre la Commission européenne et chaque État membre, rappelant les champs d'intervention des différents fonds. Chaque État s'organise alors pour gérer les fonds qui lui sont alloués, et rend compte à la Commission de leur utilisation.

Depuis 2014, la France a confié aux régions françaises la gestion des fonds qui lui reviennent. Des contrôles et audits annuels détaillés sont réalisés au niveau des États ou des régions puis de la Commission, et les rapports sont accessibles sur le site de la Commission européenne.

### Quatre fonds principaux

L'essentiel des moyens financiers mobilisés alimente quatre fonds principaux : deux fonds structurels (FEDER et FSE), un fond agricole (FEADER) et un pour les affaires maritimes (FEAMP) :

- **le FEDER**, "Fond européen de développement régional", vise à renforcer la cohésion économique et territoriale en corrigeant les écarts de richesse et de développement entre les différentes régions de

l'Union européenne ;

- **le FSE**, "Fond social européen", vise à une meilleure cohésion sociale ;

- **le FEADER**, "Fond européen agricole pour le développement rural", un des deux piliers de la PAC (Politique agricole commune), vise à accompagner et à harmoniser les mutations de l'espace rural (il est complété par le programme **LEADER**, "Liaison entre actions de développement de l'économie rurale") ;

- **le FEAMP**, "Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche", vise à développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine.



S'y ajoutent notamment **l'IEJ** ("Initiative pour l'emploi des jeunes"), et **le FC** ("Fond de cohésion" ; attribué aux États membres dont le revenu national brut est inférieur

à 90% de la moyenne européenne, ce qui n'est pas le cas de la France).

Il existe également des fonds à objectifs très spécifiques, comme **le FSUE** ("Fond de solidarité de l'Union européenne", destiné à faire face aux catastrophes naturelles, sollicité récemment par exemple pour les îles de Saint-Martin et de la Guadeloupe). Et, en plus des programmes mis en œuvre à l'échelon national, il existe des programmes de coopération territoriale, **les programmes INTERREG**, impliquant plusieurs régions européennes.

(Suite page 5)

1- À noter qu'il existe d'autres aides européennes, qui ne sont pas abordées ici, comme par exemple le Fond européen d'investissement (FEI) lancé en 2015 dans le cadre du Plan dit Juncker (du nom de l'actuel Président de la Commission européenne).

2- Le budget qui est consacré aux FESI est adopté pour des périodes de 6 ans ; c'est pourquoi on parle actuellement des "Fonds structurels et d'investissement 2014-2020". Ils représentent une partie importante du budget de l'Union européenne, lequel provient des contributions des États membres, d'une partie de la TVA perçue dans l'Union et d'une partie des droits de douane sur les importations venant de l'extérieur de l'Union (perçus aux frontières de l'Union), le total de ces ressources étant plafonné à 1,2 % du revenu national brut de tous les États de l'Union.

## En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

### Les fonds européens dans notre région



Tout au long de sa construction, un des objectifs essentiels de l'Union européenne a été de renforcer la cohésion des États qui la composent et d'atténuer les disparités entre les États membres et leurs régions au moyen des "Fonds Européens Structurels et d'Investissement" (les FESI) (lire page 4).

En Champagne-Ardenne, nous bénéficions principalement de cinq fonds : le FEDER (Fond européen de développement régional), le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural), le FSE (Fond social européen), l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) et d'INTERREG (programmes de coopération territoriale impliquant plusieurs régions européennes ; principalement l'INTERREG France-Wallonie-Flandres).

Pour la période 2014-2020, les montants alloués à ces différents fonds pour l'ex région Champagne-Ardenne (en 2014, la région Grand Est n'était pas encore constituée) sont les suivants : 228 millions d'euros pour le FEDER ; 201,7 millions pour le FEADER ; 41,2 millions pour le FSE ; 4,3 millions pour l'IEJ ; 170 millions pour l'INTERREG France-Wallonie-Flandres.

Grâce à ces fonds, la région (aujourd'hui devenue Grand Est) soutient : le développement des entreprises (recherche, innovation, compétitivité) et de la société numérique, la transition énergétique, la préservation des ressources, la lutte contre les risques d'inondations, l'aménagement durable des territoires urbains, le développement rural, le développement des compétences et des qualifications, l'emploi et l'inclusion active, les mutations économiques, la lutte contre la pauvreté.

### Des résultats visibles dans les Ardennes



Les réalisations qui ont vu récemment le jour dans les Ardennes, grâce en partie à des fonds européens, sont très diverses, si l'on en juge par les exemples ci-dessous.

**Pour le FEDER** on peut citer : la mise au point d'un prototype industriel de traitement des matières plastiques augmentant leur capacité d'adhésion projet COVAP de l'entreprise STTS de La Ferté-sur-Chiers (à hauteur de 162 000 €) (en partenariat avec le CRITT-MDTS, centre de recherche basé à Charleville-Mézières) ; le développement de différents process de fabrication de l'entreprise Amphénol Air LB de Carignan, spécialisée dans les systèmes d'interconnection électrique.

**Pour le FEADER** : la création du Pôle santé de Rimogne (à hauteur de 300 000 €) ; la mise en place d'un équipement de transformation laitière (fabrication de beurre, crème, yaourts) à la GAEC des 4 sabots à Nouart (à hauteur de 24 500 €) ; la conversion du château de Charbogne en gîte, dont un gîte de groupes (à hauteur de 90 000 €) visant à augmenter l'offre touristique de la région.

**Pour le FSE** : l'accompagnement de jeunes de 17 à 26 ans, sans qualification et sans emploi, jusqu'à une insertion durable sur le marché du travail à l'école de la deuxième chance (E2C) de Rethel ; la fourniture, grâce au FEAD ("Fond européen d'aide aux plus démunis", complémentaire du FSE) de 50 % des denrées alimentaires distribuées, via la Banque alimentaire, par exemple par les Sociétés Saint Vincent de Paul de Charleville-Mézières, Rethel et Givet. À noter que le FEAD contribue, au niveau national, à l'action des Restos du cœur, en fournissant environ un repas sur quatre.

**Pour l'INTERREG France-Wallonie-Flandres**, sont par exemple réalisés ou en cours : le projet Trans'eau du réseau transfrontalier sur l'eau (formation et coopération pour la gestion des cours d'eau Meuse, Chiers et Semois, entretien des berges, mesure de la pollution), à hauteur de 29 800 € ; le projet Ardennes Attractivity (pour le développement de l'activité globale de l'Ardenne transfrontalière), à hauteur de 220 000 € ; le projet Textos du CRITT-MDTS (pour le développement d'une matrice bio-fonctionnelle pour la régé-

(Suite page 6)

## En savoir plus sur le fonctionnement de l'Union Européenne

(Suite de la page 5)

nération tissulaire, en coopération avec les Universités de Mons (Belgique) et de Reims), à hauteur de 1 200 000 € ; la valorisation de la Route de l'ardoise en Ardenne (qui va de Rimogne à Haut-Martelage au Luxembourg), à hauteur de 13 000 €.

**Déjà dans le passé.** Les fonds européens FEDER, FSE et INTERREG ont contribué à diverses réalisations dans les Ardennes telles que : l'aménagement de l'hôtellerie du château fort de Sedan ; l'équipement plasma-froid du CRITT pour les traitements de surface ; l'agrandissement du site industriel Unilin à Bazeilles ; la réalisation du modèle physique de la Zone de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) de la Meuse (avec l'Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents - EPAMA) ; la plateforme multi-métiers en milieu rural (avec le regroupement d'organismes de formation type GRETA et autres) ; l'adaptation de la Meuse aux changements climatiques (projet INTERREG AMICE) avec 17 organisations partenaires belges, néerlandaises, allemandes et françaises autour de l'EPAMA ; etc.

**Et bientôt.** Parmi les réalisations à venir, on peut citer les projets de reconversion de friches et de requalifications des espaces urbains d'Ardenne Métropole (par exemple les places du centre-ville de Sedan, ou le Pôle universitaire de Charleville-Mézières) avec l'aide du FE-



### Pour les plus curieux

Que l'on soit élu, entrepreneur, responsable associatif ou citoyen ardennais, il est utile de connaître les objectifs des programmes européens, et les modalités d'accès à l'octroi de fonds. Les adresses ci-dessous permettent d'aller chercher cette information.

\* **Europe en France** : Il s'agit d'un site du Commissariat Général (français) à l'Égalité des Territoires (CGET - du Ministère de la cohésion des territoires), cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europe'Act (programme d'assistance technique interfonds). On y trouve beaucoup d'informations et un schéma général, très simple et illustré, sur le mécanisme des fonds : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Rendez-vous-compte/Chiffres>

\* **Région Grand Est** : En matière de financements européens, le site internet de la région Grand Est donne des généralités (<https://www.grandest.fr/europe-grandest>) et renvoie à des sites spécifiques de chacune des sous-régions pour les détails pratiques. Les Ardennais doivent consulter <http://europe-en-champagne-ardenne.eu/> pour trouver les aides appropriées en fonction de leur statut (entreprise, particulier, etc.), de leur domaine d'activité, et du fond européen concerné.

\* **Conseil départemental des Ardennes** : Il est partenaire du programme INTERREG V de soutien à la coopération transfrontalière et son site est utile à consulter quand un projet concerne un secteur transfrontalier : <http://www.cd08.fr/interreg-v-france-wallonie-vlaanderen>

\* **Ardenne Métropole** : La communauté d'agglomération bénéficie du FEDER "pour le développement et l'aménagement durable des territoires urbains" (<http://www.ardenne-metropole.fr/FEDER>). Elle signale sur son site que toutes les communes du territoire d'Ardenne Métropole (sauf Charleville-Mézières et Sedan) peuvent bénéficier du programme LEADER (rattaché au FEADER) "pour un développement harmonieux du territoire" : <http://www.ardenne-metropole.fr/LEADER>. On y trouve toutes les informations sur ce programme ainsi que les dossiers-type de demande d'aide.

### Réponse au quizz de la page 2



La devise de l'Union européenne est : « *Unie dans la diversité* ». Utilisée pour la première fois en 2000, elle a été choisie (selon le site EUROPA, portail officiel de l'Union) pour exprimer l'idée d'œuvrer ensemble en faveur de la paix et de la prospérité, en s'enrichissant des diverses cultures, traditions et langues des États membres ([https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols\\_fr](https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols_fr)).